





WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

PROJET D'ÉTABLISSEMENT
DE
L'ATHÉNÉE ROYAL DE NAMUR

2017-2020

ATHÉNÉE ROYAL DE NAMUR- 8, rue du Collège 5000 NAMUR

 TÉLÉPHONE 081/22.30.35.  arnamur.be

❖	Élaboration et approbation du projet d'établissement.	-1-
❖	Cadre de référence.	
❖	Valeurs et principes de l'AR Namur.	-2-
❖	Initiatives prises en matière de	
✓	Éducation à la Citoyenneté/Ouverture au monde extérieur	-3-
✓	Soutien aux élèves en difficulté.	-4-
✓	Éducation à la Santé et au sport.	-5-
✓	Éducation à l'Environnement.	-5-
✓	Animation culturelle. Éducation aux Médias.	-6-
❖	Le mi-temps pédagogique au 1er degré du secondaire	-6-
❖	L'enseignement par immersion en langue néerlandaise	-7-
❖	Mesures prises pour favoriser la continuité d'un niveau scolaire à un autre.	-8-
❖	La lutte contre l'absentéisme scolaire.	-9-
❖	L'orientation des élèves ; continuité entre les niveaux scolaires.	-9-
❖	La politique de la formation continuée des professeurs.	-10-
❖	Choix pédagogiques et actions prioritaires mises en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques.	-10-
❖	Les axes de priorités du projet d'établissement pour l'avenir.	-11-

ÉLABORATION ET APPROBATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement de l'A.R. Namur a été élaboré en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative.

Il est le fruit de la connaissance qu'ont les enseignants et éducateurs des élèves et de l'établissement, de leur expérience en qualité de pédagogues et des diverses actions concrètes déjà menées au sein de l'établissement.

Il a été élaboré suite à la réflexion menée par l'ensemble des acteurs de l'AR Namur lors des journées de concertation du 15 octobre 2012 et du 29 avril 2013.

Il a été adapté à l'issue de la journée de concertation du 10 février 2017

Il est la suite logique des objectifs généraux de l'enseignement et des projets éducatif et pédagogique de la Communauté française (annexe 1).

Le projet d'établissement de l'A.R. Namur a été approuvé par le Conseil de participation en date du 1er juin 2017 et par le COCOBA en date du 30 mai 2017.

CADRE DE RÉFÉRENCE

L'Athénée de Namur est depuis le 1^{er} septembre 2012 issu de la fusion entre deux établissements : le Lycée de Namur, rue Lelievre 10 et l'Athénée François Bovesse, rue du Collège 10.

Ces deux implantations se trouvent dans le cœur de Namur. L'implantation « Athénée » se trouve dans le « quartier Saint-Loup François Bovesse », formé d'un ensemble exceptionnel de bâtiments classés.

L'Athénée de Namur accueille donc des enfants depuis la 1^{re} maternelle jusqu'à la sixième année du secondaire. La section secondaire n'organise que la forme générale de l'enseignement.

Sont développées cinq orientations à dominantes intégrées : classique, langues modernes, sciences humaines, économiques, scientifiques*.

L'Athénée de Namur organise également l'enseignement par immersion en langue néerlandaise depuis la 3^e maternelle.

L'Athénée organise le regroupement du cours de musique en 1^{re} année secondaire et du cours de dessin en 2^e année secondaire à raison de 2 heures de cours groupées par semaine en alternance avec le cours d'éducation par la technologie.

*Rem. : les élèves qui suivent l'orientation à dominante scientifique sont tenus de suivre 1 période de physique en complément du cours de sciences.

VALEURS ET PRINCIPES DE L'ATHÉNÉE DE NAMUR

Notre école fonde son enseignement sur les valeurs prônées par l'enseignement officiel. Organisée pour former tous les futurs citoyens, elle se veut démocratique, attentive aux droits et aux devoirs de chacun. Elle cherche à favoriser le développement libre de la personnalité dans un contexte de tolérance et de solidarité.

Notre objectif est de transmettre le goût du travail bien fait, car nous restons persuadés que, sans effort, rien de grand ni de durable ne peut être forgé.

Les parents des élèves y recherchent une formation de haute qualité donnant à leurs enfants les meilleures chances d'épanouissement personnel et de réussite dans l'enseignement supérieur. Pour atteindre cet objectif, un travail régulier et ordonné est exigé de la part des élèves. Les professeurs ont le souci d'établir une communication rigoureuse et bien construite, d'éveiller la curiosité et de former leurs étudiants à l'honnêteté intellectuelle ainsi qu'à une attitude critique.

INITIATIVES PRISES EN MATIÈRE DE :

FONDAMENTAL	SECONDAIRE
<p>① ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ/OUVERTURE AU MONDE EXTÉRIEUR</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Planifier, organiser et répondre aux propositions d'activités extra-muros. ✓ Utiliser les outils informatiques pour chercher, s'informer sur ce qui se passe dans le monde ✓ Participer à différents concours extérieurs : fureur de lire, Bayard... ✓ Participer au festival International de film francophone de Namur, au printemps des sciences, au festival nature... ✓ Mettre sur pied des classes de dépaysement proposées dès la 2^e maternelle avec un projet spécifique à chaque cycle. ✓ Dans le cycle 5/8 : voyage tous les 3 ans. ✓ Dans le cycle 10/12 : voyage en montagne(skis) ✓ Organisation et aménagement de la cour de récréation en zones avec des zones de médiation et de réflexion -> favoriser l'éducation à la citoyenneté. ✓ Instaurer une délégation d'élèves, la former dans le but de permettre à ceux-ci de participer de manière active à la vie de l'école. Organiser une campagne d'élection chaque année au mois d'octobre et réaliser un conseil géré par un enseignant une fois par mois. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer les élèves de la fonction de délégué. ✓ Organiser une délégation d'élèves et en assurer la formation et le suivi par des enseignants responsables ✓ Renforcer la représentation des élèves dans le Conseil de Participation. ✓ Planifier et organiser des activités dans et hors les murs. ✓ Développer le sens de la responsabilité et de l'ouverture dans la communication entre les membres de la communauté éducative et les élèves. ✓ Assurer un partenariat avec des intervenants extérieurs (avocat dans l'école, journalistes à l'école...) ✓ Développer des projets d'aide aux défavorisés notamment en partenariat avec la croix rouge et les restos du cœur ✓ Organiser une conférence/débat, pour les 6^es années, animée par des représentants des différents partis démocratiques. ✓ En partenariat avec l'union des Anciens, organisation d'une matinée rencontre tous les 3 ans permettant à nos élèves des 4^e, 5^e et 6^e années de s'entretenir avec des adultes spécialisés et expérimentés à propos des grands enjeux de notre monde.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Découvrir en partenariat avec le Consulat d'Italie, dans le cadre du programme d'ouverture aux langues et culture d'origine, la littérature, les coutumes, la géographie et l'histoire de ce pays. ✓ Sensibiliser les élèves à une meilleure connaissance du Règlement d'Ordre intérieur de l'établissement afin d'en assurer une meilleure application collégiale. 	

📌 SOUTIEN AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

- ✓ Formation des enseignants aux différents troubles d'apprentissages dont peuvent être touchés certains élèves : leur apprendre comment aider ces élèves en classe.
- ✓ Encourager la fréquentation de l'étude dirigée par les enseignants pour permettre à chacun de bénéficier d'un moment approprié à cette tâche et d'obtenir une aide si nécessaire.
- ✓ Établir un dossier individuel pour chaque enfant qui entre en 1^{re} maternelle, le compléter dès que celui-ci rencontre une difficulté, de quelque ordre que ce soit, puis le faire évaluer et le laisser à la disposition des enseignants concernés avec une mise en place d'une plateforme internet accessible à tous les enseignants.
- ✓ Organiser et assurer « un projet d'échange » entre les élèves de sixième année et ceux de premières et deuxièmes années primaires.
- ✓ Des évaluations régulières sont établies et communiquées aux parents et aux personnes responsables de l'enfant pour assurer à l'élève un accompagnement optimal visant à la réussite de l'ensemble de ses apprentissages.
- ✓ Des remédiations sont organisées pour les élèves de 1^{re} année et 2^e année en mathématiques, en français et en langues modernes, à raison d'1 heure/semaine.
- ✓ Une classe de 2^e année spécifique est créée sur base d'une grille adaptée pour les élèves issus de la 1^{re} année mais qui nécessitent un suivi pédagogique particulier.
Une classe de 2^e année complémentaire accueille les élèves en difficulté. L'enseignement est adapté aux besoins de ces étudiants qui peuvent bénéficier de cours spécifiques de soutien en français, en mathématique et en méthodologie du travail.
- ✓ Chaque enseignant a le souci d'intégrer les différentes stratégies d'apprentissage et de remédiation immédiate liées à son cours.
- ✓ Les élèves des 2^e et 3^e degrés seront dispensés de l'examen de juin dans les cours à une heure/semaine, pour autant qu'ils aient obtenu une moyenne d'au moins 65% aux trois périodes et à l'examen de décembre et obtenu, en outre, une note d'au moins 14/20 à la troisième période.
- ✓ Une cellule d'aide aux enfants à besoin spécifique est créée au sein de l'établissement. À la demande des Parents et/ou des enseignants, avec accord des parents, elle assure un suivi régulier des élèves en difficultés.
- ✓ Transmission aux professeurs concernés de toutes les informations relatives aux troubles d'apprentissages dont peuvent être atteints certains élèves
- ✓ Une cellule pour le suivi des PIA est créée avec un membre de l'équipe éducative, les enseignants de l'élève et un membre du personnel administratif. La coordination est renforcée. L'élève est vu régulièrement, il est acteur de son projet scolaire et des engagements pris pour y parvenir. Un courrier de suivi est envoyé régulièrement aux parents.

- ✓ Intégrer les différentes stratégies d'apprentissage et de remédiation immédiate liées à chaque cours.
- ✓ Utiliser l'outil informatique et des logiciels adaptés à la remédiation.
- ✓ Collaborer avec les différents acteurs du CPMS ou des intervenants extérieurs afin de cibler l'aide la plus adaptée à l'enfant en difficulté.

③ ÉDUCATION À LA SANTÉ ET AU SPORT

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer aux compétitions sportives organisées par la FSWB. ✓ Proposer en partenariat avec des ASBL extérieures, des activités sportives en périodes extra-scolaires. ✓ Proposer à 10 h un potage à tous les enfants de la section maternelle. ✓ Rendre l'eau accessible aux élèves durant les récréations. (Fontaines) ✓ Sensibiliser, par des petits déjeuners mensuels et un calendrier de collations, à l'importance de la diversité alimentaire. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer au Rhéto-trophy (run and bike, kayak, course d'orientation). ✓ Préparer à la vie affective et sexuelle (Collaboration avec le CPMS). ✓ Encourager une vie saine, notamment en proposant des nourritures variées et équilibrées (salades bar) ✓ Éduquer à la diététique en association avec les services concernés. ✓ Mettre en œuvre un projet de programme d'action de prévention aux assuétudes en recherchant des partenariats avec des organismes extérieurs (ex. police de Namur, ASBL Sésame). |
|---|---|
-
- ✓ Proposer, à chaque élève, un repas complet équilibré, préparé à l'école, en privilégiant les produits frais, de saison, et ce, dès la première maternelle.
 - ✓ Organiser une journée sportive pour tous les élèves.
 - ✓ Rendre l'eau accessible aux élèves durant les récréations.

④ ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation à l'écologie au travers d'une marche parrainée se déroulant sur les hauteurs de la citadelle de Namur ✓ Classes de dépaysement en primaire : collaboration entre enseignants pour préparer et exploiter le séjour. Réunion d'information visant à impliquer les parents dans la réalisation du projet ✓ Organisation et planification de la prise en charge de la propreté des cours de récréation par les différentes classes. ✓ Mise sur pied d'excursions de fin d'année par classe, cycle ou pour l'ensemble de l'école. ✓ Garantir le respect des locaux par des règles communes à tous les élèves. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de classes de mer en 1re secondaire liées à des projets concrets d'interdisciplinarité : préparation d'un journal de bord, étude de la classification animale et végétale du milieu marin, découverte des chaînes alimentaires, étude des échelles, des cours d'eau ... |
|--|--|

- ✓ Renforcement du rôle du Conseiller en prévention locale.
- ✓ Sensibilisation et responsabilisation des élèves en matière de propreté collective, de respect des locaux, d'économie d'énergie et de la gestion des déchets. Renforcement du tri sélectif des déchets avec la mise en place de poubelles de couleurs correspondant aux différents types de déchets.

⑥ ANIMATION CULTURELLE. ÉDUCATION AUX MÉDIAS

L'équipe éducative organise des activités destinées à développer la sociabilité, l'autonomie, la communication, le sens des responsabilités. Elle veille, de cette manière et avec la collaboration des élèves et de leurs parents, à la promotion de l'établissement. Les élèves y figurent en tant qu'acteurs et/ou spectateurs.

L'école veille aussi à :

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les familiariser avec l'outil informatique et l'utilisation de l'outil Internet. ✓ Encourager le développement des compétences en lecture notamment en mettant à leur disposition une bibliothèque. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager le développement des compétences en lecture notamment en mettant à la disposition une bibliothèque. ✓ Sensibiliser les élèves aux dangers d'internet et particulièrement, à l'utilisation des réseaux sociaux. ✓ Élaborer un projet artistique en section maternelle visant à découvrir et à imiter des peintres et des sculpteurs de renom. ✓ Éveiller les élèves au patrimoine namurois. (Classes de patrimoine, Écran Large, Gignoux...) ✓ Organiser, planifier l'utilisation du local informatique pour répondre aux besoins des élèves et des enseignants. ✓ Élaborer un projet artistique en section maternelle visant à découvrir et à imiter des peintres et des sculpteurs de renom. ✓ Se rendre régulièrement à la bibliothèque communale, à la Maison de la Poésie. ✓ Construire un projet de collaboration durable ou ponctuelle, autour des musiques du monde, avec l'ASBL « Les Jolies Notes ». | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser l'accès à la presse écrite, notamment par la participation à l'opération « Ouvrir mon quotidien » ✓ Mise à disposition de la presse écrite quotidienne dans les salles d'étude ✓ Rédiger un journal d'école ✓ Mettre sur pied de nombreuses animations culturelles dans le cadre des cours. ✓ Encourager l'accès aux technologies de l'information et de la communication (Centres cyber média)
Développer la réflexion critique sur leur utilisation, notamment sur les devoirs et les droits liés à l'utilisation de l'Internet. ✓ Poursuivre la sensibilisation sur les dangers possibles des réseaux sociaux. ✓ Animation d'ateliers d'écriture au 1^{er} degré durant les temps de midi |
|--|---|--|
- ✓ Favoriser l'approche de diverses expressions artistiques en permettant à tous les élèves d'assister à un spectacle de musique, différent selon les degrés d'enseignement, proposé par les Jeunesses Musicales

LE MI-TEMPS PÉDAGOGIQUE AU 1^{ER} DEGRÉ DU SECONDAIRE

La fatigue et la tension observées chez les élèves du premier degré qui doivent s'adapter à un horaire d'enseignement général sont à la base d'une réflexion sur la modification de l'organisation de l'année scolaire. Ainsi, dans le mi-temps pédagogique, pour une meilleure intégration des matières plus abstraites, celles-ci seront

enseignées en matinée, les cours de musique, dessin, éducation physique, cours philosophiques, activités optionnelles et remédiations étant placés l'après-midi dans l'horaire des élèves.

Cette option pédagogique, qui s'est révélée un moyen de concilier l'épanouissement et les exigences d'un enseignement général, ne peut être proposée, pour des raisons de gestion horaire que dans 4 classes en 1^{re} et en 2^e année tout en sachant que l'objectif général est de permettre à un maximum d'élèves de notre établissement d'en bénéficier à tout le moins jusqu'en 6^e heure.

L'ENSEIGNEMENT PAR IMMERSION EN LANGUE NÉERLANDAISE

L'Athénée de Namur propose un enseignement en immersion en langue néerlandaise depuis la 3^e maternelle à raison de 50% des cours dispensés dans la langue cible pour le cycle 5/8 ans et à partir de la 3^e primaire 8h/sem.

Répartition des matières dans la filière immersion

	<i>Français</i>	<i>Néerlandais</i>
M3	13 heures	13 heures
	Toutes les matières confondues avec priorité donnée au langage oral en néerlandais.	
P1 et P2	12 heures	12 heures
	Toutes les matières confondues avec priorité donnée au langage oral en néerlandais.	
P3 et P4	16 heures	8 heures
	Langue maternelle, Mathématiques.	Eveil géographique et scientifique, activités de savoir-parler et écouter, de savoir-lire et écrire liées à la langue néerlandaise, éveil artistique.
P5 et P6	16 heures	8 heures
	Langue maternelle, Mathématiques,	Eveil historique géographique et scientifique, activités de savoir-parler et écouter, de savoir-lire et écrire liées à la langue néerlandaise, éveil artistique.
1^{re} et 2^e secondaire	26 heures	8 heures
	Suivant la grille choisie.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 4h langue 1 néerlandais ✓ 2h histoire ✓ 2h géographie
3^e secondaire 4^e secondaire	26 heures	8 heures
	Suivant la grille choisie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 4h langue 1 néerlandais ✓ 2h histoire ✓ 1h géographie ✓ 1h conversation en langue néerlandaise

	26 heures	8 heures
5^e secondaire	Suivant la grille choisie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 4h langue 1 néerlandais ✓ 2h histoire ✓ 2h Préparation aux études supérieures en langue néerlandaise
6^e secondaire		

MESURES PRISES POUR FAVORISER L'ORIENTATION ET LA CONTINUITÉ D'UN NIVEAU SCOLAIRE À UN AUTRE

❖ Passage maternel au primaire :

- ✓ Réunion d'information OBLIGATOIRE en fin de 2e maternelle pour l'inscription en filière d'immersion à la conclusion de la réunion.
- ✓ Réunion d'information, en fin d'année scolaire, afin d'exposer aux Parents la continuité mise en place entre la troisième maternelle et le premier primaire.
- ✓ Ateliers et activités ponctuels communs aux élèves du cycle 5-8 ans.
- ✓ Organisation de matinées d'échange entre les élèves de troisième maternelle et ceux de première primaire.

❖ Passage d'année, de cycle en primaire :

- ✓ Classes de dépaysement 5/8 tous les trois ans.
- ✓ Acceptation de l'enfant dans le projet immersion en fonction des critères précis déterminés par l'équipe éducative.
- ✓ Prévoir une évaluation du passage de maternel en primaire : maturité, absentéisme, motivation, niveau pédagogique... avec conseil absolu des enseignants
- ✓ Pour les arrivées en cours d'année : vérification des aptitudes pour la filière d'immersion.
- ✓ Parrainage des élèves de P1 par les élèves de P6 (accueil au 1er septembre et parrainage le long de l'année.
- ✓ Création d'un programme de matières commun à toutes les classes de même année.
- ✓ Création d'outils d'évaluation communs à toutes les classes de même année.
- ✓ Uniformisation des choix en matière d'outils pédagogiques utilisés par les élèves de la section primaire.

❖ Passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire :

- ✓ Création de groupes de travail mixtes enseignants primaire/secondaire analysant les compétences nécessaires, les méthodes de travail, la continuité des programmes et l'uniformisation de la terminologie des cours notamment en mathématique, français, langues modernes, favorisant un passage harmonieux de la 6^e primaire en 1^{re} secondaire.
- ✓ Organisation de matinées d'accueil pour les classes de 6^e primaire destinées à leur montrer le fonctionnement du secondaire et les familiariser avec le déroulement de certains cours.
- ✓ Mise sur pied de différents concours destinés aux élèves de 6^e primaire de Namur et des environs :
 - *Concours d'écriture.*
 - *Concours de mathématique.*

❖ Passage du 1er degré au 2e degré du secondaire :

- ✓ Aide à l'élaboration du projet de vie scolaire et professionnelle de l'élève -> animation par le Centre P.M.S. en 2^e année.
- ✓ Visites-échanges.
- ✓ Séance d'information du Chef d'établissement aux élèves de 2^e et 4^e année sur les différentes formes d'enseignement possible, les possibilités d'orientation et grilles proposées à l'Athénée de Namur aux 2^e et 3^e degrés.
- ✓ Dans chaque cours, favoriser l'accueil des élèves de 3^e année. Un accueil est organisé le 1^{er} jour avec visite du site rue du Collège.
- ✓ Organisation d'une rencontre entre parents et enseignants, dès la rentrée (aux environs de la mi-septembre) : fixation des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

❖ Passage du 2^e degré au 3^e degré du secondaire :

- ✓ Séance d'information du Chef d'établissement sur les grilles proposées au 3^e degré.
- ✓ Meilleure définition du rôle des Parents par rapport au degré d'autonomie attendu, voire revendiqué par les élèves.
- ✓ Harmonisation des matières vues en 3^e année avec celles de 4^e année après une concertation entre les professeurs.
- ✓ Aide des élèves du 3^e degré en vue d'organiser, avec le soutien de professeurs, des activités de tutorat pour les élèves en difficulté.
- ✓ Animation sur le thème de la connaissance de soi et de ses valeurs par le C.P.M.S.

❖ Passage Secondaire - Enseignement supérieur

- ✓ Organisation d'une information sur les études supérieures et les cours d'adaptation proposés par l'enseignement supérieur.
- ✓ Sensibilisation aux méthodes de travail de l'enseignement universitaire.
- ✓ Mise sur pied d'une rencontre des anciens élèves de l'Athénée toujours aux études avec les élèves de rhétorique.
- ✓ Renforcement du partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, organisatrice d'un Forum aux études et aux professeurs.
- ✓ Réalisation d'un stage « professionnalisant » pour les élèves de 6^e année constitué de quatre journées d'observation auprès d'une personne exerçant le métier auquel l'élève aspire.
- ✓ Animation/information sur l'enseignement supérieur et autres formations ainsi que sur les démarches à accomplir pour entrer dans le monde adulte par le C.P.M.S.

LA LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE

○ Dans le fondamental :

- ✓ Contact direct avec les parents afin de les conscientiser sur l'importance d'une fréquentation régulière de l'école dès l'entrée en maternelle.
- ✓ Relevé systématique des absences en début de journée et contact téléphonique systématique avec les Parents en cas d'absence de l'élève qui n'aurait pas été préalablement signalée.
- ✓ Convocation des parents dès la perception d'un problème d'absentéisme
- ✓ Contact avec le CPMS de l'établissement.
- ✓ Utilisation du document OBLISCOL en lien direct avec le service d'Obligation scolaire de l'administration
- ✓ Carte de sortie avec photo plastifiée

- **Dans le secondaire :**
 - ✓ Envoi régulier aux parents d'un document listant les jours d'absence qu'ils devront justifier.
 - ✓ Contacts téléphoniques réguliers entre l'éducateur de niveau, et/ou le Proviseur et les parents.
 - ✓ Relevé systématique des absences dans toutes les années durant les 2 premières heures de cours et contact téléphonique immédiat avec les Parents en cas d'absence de l'élève qui n'aurait pas été préalablement signalée.
 - ✓ Dès le 11e demi-jour d'absence injustifié, envoi par recommandé d'une lettre de convocation aux parents pour rencontrer Le Proviseur et/ou Madame la Préfète.
 - ✓ Collaboration étroite avec le C.P.M.S.
 - ✓ Enfin, signalement électronique envoyé au service de l'obligation scolaire avec demande d'intervention des équipes mobiles au domicile de l'élève.

L'ORIENTATION DES ÉLÈVES/CONTINUITÉ ENTRE LES NIVEAUX SCOLAIRES

- **Dans le fondamental :**
 - ✓ Organisation de trois réunions de parents sur l'année scolaire.
 - ✓ Réunion entre collègues et Direction en cas de difficulté rencontrée par un élève. Si cela s'avère nécessaire, une rencontre avec les parents est organisée.
 - ✓ Réunion collective d'information pour toutes les classes des deux sections dans le courant du mois de septembre afin que chaque parent fasse, d'une part, connaissance avec l'enseignant de leur enfant et, d'autre part, sache ce que son enfant va vivre au cours de son année ainsi que les attentes de son titulaire.
- **Dans le secondaire :**
 - ✓ Organisation de 3 conseils de classe rigoureux et communication des avis et/ou des décisions aux parents dans un procès-verbal individuel.
 - ✓ Les parents sont informés par courrier après le conseil de classe de décembre des difficultés rencontrées par l'élève. Une rencontre individuelle avec la Direction est proposée pour une éventuelle réorientation/changement d'options/ de grille.

RQ : à tous les niveaux, nous favorisons toute collaboration avec le C.P.M.S.

LA POLITIQUE DE LA FORMATION CONTINUÉE DES PROFESSEURS

- ✓ Tenir un cadastre des formations par discipline et en informer les enseignants.
- ✓ Établir un plan annuel de formation pour chaque professeur.
- ✓ Organiser des formations en commun et internes au sein de notre établissement, par matière et par niveau, afin de coordonner les cours.
- ✓ Participer aux formations collectives organisées tous les deux ans par l' I.F.C .
- ✓ Renforcer la communication entre tous les acteurs de l'école en organisant des journées de formation transversales

CHOIX PÉDAGOGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES MISES EN ŒUVRE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES À BESOIN SPÉCIFIQUE.

- ✓ L'A.R. Namur ne peut accueillir des élèves en situation de handicap moteur, et ce, pour des problèmes d'infrastructure liés à l'accessibilité.
- ✓ L'équipe éducative, en concertation avec les Parents et, éventuellement, avec des membres de l'équipe médicale qui a en charge l'élève, met en place des stratégies pédagogiques adaptées pour intégrer des élèves souffrant de déficience notamment auditive ou visuelle.

❖ **COMMUNICATION**

- ✓ Renforcement de la communication en interne.
- ✓ Consolidation de la communication entre tous les acteurs de l'école au niveau qualitatif et quantitatif.
- ✓ Mise en place d'une plateforme « école en ligne » permettant de renforcer la communication entre tous les acteurs de l'école

❖ **OUVERTURE SUR LE MONDE EXTÉRIEUR**

- ✓ Création au 3e degré du secondaire de deux grilles « langues » comprenant des programmes d'échanges obligatoires sur deux ans (Espagne /Angleterre/Flandre).
- ✓ Organisation d'un voyage obligatoire dans le cadre des programmes d'études par degré (1re /3ème/5ème années)
- ✓ Ouverture de l'immersion tardive en langue néerlandaise dans l'enseignement secondaire.
- ✓ Utilisation accrue du site Web par la section fondamentale, transmission des informations aux Parents par cette voie également.

❖ **DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN LECTURE/ÉCRITURE**

- ✓ Projet « orthographe » : renforcement de la compétence orthographique à travers les différentes disciplines enseignées.

❖ **FORMATION A L'AUTONOMIE**

- ✓ Responsabiliser tous les élèves de la section primaire à la gestion de conflits pour limiter les actes de violence durant les récréations. => zone de médiation et de réflexion dans la cour de récréation.
- ✓ Des professeurs sont amenés à donner cours en 3^e et 4^e année du secondaire afin de favoriser la transition entre les degrés et développer l'autonomie de l'élève

❖ **ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ**

- ✓ Projet « Dream day » élargi à toutes les disciplines dans l'enseignement secondaire. Les élèves sont amenés par le biais de ce projet à mieux se connaître, à découvrir le monde professionnel, et à construire leur projet de vie

❖ **AIDE A LA RÉUSSITE**

- ✓ Au 1^{er} degré du secondaire
 - Élaboration d'un P.A.C. (Plan d'actions collectives) dans le cadre du dispositif d'inclusion et de différenciation.
 - Élaboration d'un P.I.A. (Plan Individualisé des Apprentissages) des élèves orientés dans les années complémentaires ou dans la 2^e année de soutien ou pour tout élève qui éprouve des difficultés dès que le Conseil de classe en détecte le besoin. Le suivi est assuré par des entretiens individuels. Une information détaillée sera donnée régulièrement aux Parents.
 - Étude dirigée/ aide aux devoirs
- ✓ Remédiations pour les élèves de 3e et 4e années du secondaire en mathématiques.
- ✓ Cours de soutien à l'organisation méthodologique aux 1^{er} et 2^e degrés
- ✓ Une cellule d'aide aux enfants à besoin spécifique est créée au sein de l'établissement. À la demande des Parents et/ou des enseignants avec accord des parents elle assure un suivi régulier des élèves en difficultés.
- ✓ Transmission aux professeurs concernés de toutes les informations relatives aux troubles d'apprentissages dont peuvent être atteints certains élèves

- ✓ Amélioration de la concentration et développements des capacités d'apprentissage via la méthode Tomatis. Équipement d'une classe spécifique à cet effet.
- ✓ École des devoirs organisée en partenariat avec l'Union des Anciens proposée aux élèves de la 1^{ère} à la 3^e année du secondaire

❖ **BIEN-ÊTRE ET CONVIVIALITÉ**

- ✓ Respect des locaux/projet d'amélioration de l'école en collaboration avec les élèves (projet de classe, de discipline...)
- ✓ Une heure de titulariat est créée dans toutes les grilles de 1^{re} année du secondaire pour permettre l'échange et faciliter le dialogue entre les élèves.
- ✓ Un professeur référent sera proposé aux élèves des 2^{es} et 3^{es} degrés du secondaire

❖ **LES TRANSITIONS**

- ✓ Création d'une chorale destinée aux élèves du dernier degré de l'enseignement primaire et du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.
- ✓ Après-midi de présentation des universités/hautes écoles via un salon étudiant interne à l'école pour les élèves de la 4^e à la 6^e année du secondaire.
- ✓ Collaboration entre les professeurs de l'Athénée et le Pôle universitaire de Namur pour favoriser la transition avec l'enseignement supérieur.

DEFINITIONS GENERALES

1. **Les objectifs généraux de l'éducation** sont définis par l'art 6 du « décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement secondaire ».

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

1.1. **Le projet éducatif** définit, dans le respect des objectifs précédents, l'ensemble des valeurs (exemple : justice, égalité, responsabilité ...), des choix de société (exemple : démocratie, ...) et des références (exemple : esprit critique, autonomie, responsabilité ...) à partir desquels un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs définit ses objectifs éducatifs (art. 63 du « Décret Mission »).

1.2. **Le projet pédagogique** définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur ou à un organe de concertation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en œuvre son projet éducatif (art. 64 du « Décret Mission »).

L'école de la Communauté française est conçue comme un milieu de vie orienté vers l'éducation des jeunes qui lui sont confiés.

Son projet pédagogique reprend les grands objectifs :

- ✓ Vivre la démocratie à l'école.
- ✓ Constituer de véritables équipes éducatives.
- ✓ Ouvrir l'école aux parents et à d'autres partenaires.
- ✓ Créer un contexte d'apprentissage favorable.
- ✓ Conduire chacun des élèves aux savoirs et aux compétences attendues.
- ✓ Organiser des bilans.
- ✓ Préparer aux choix professionnels en dépassant les limites sociales et culturelles.